

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 12 juillet 2013  
(convocation du 1 juillet 2013)**

Aujourd'hui, Vendredi Douze Juillet Deux Mil Treize à 09 Heures 30, le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, M. VERNEJOUL Michel, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude  
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise  
M. ROSSIGNOL Clément à M. JOANDET Franck à partir de 10h30  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10h et à partir de 10h30  
Mme LACUEY Conchita à M. HERITIE Michel  
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre à partir de 12h  
M. ANZIANI Alain à M. TRIJOLET Thierry  
M. BAUDRY Claude à Mme EWANS Marie-Christine  
M. CAZENAVE Charles à M. DUCASSOU Dominique  
M. CHARRIER Alain à M. LAGOFUN Gérard  
Mme COUTANCEAU Emilie à Mme DELTIPLE Nathalie à partir de 12h15  
M. DAVID Jean-Louis à M. SOLARI Joël  
M. DOUGADOS Daniel à M. LABISTE Bernard

Mlle EL KHADIR Samira à Mme FOURCADE Paulette à partir de 12h15  
M. GUICHOUX Jacques à Mme DE FRANCOIS Béatrice  
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. DAVID Yohan à partir de 12h40  
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle  
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic  
Mme LIMOUZIN Michèle à Mme FAORO Michèle  
M. LOTHAIRE Pierre à M. RAYNAL Franck  
Mme MELLIER Claude à Mme ISTE Michèle  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
Mme PARCELIER Muriel à Mme TOUTON Elisabeth  
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max  
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel  
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine

## **EXCUSES :**

M. ASSERAY Bruno

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Bassens - Avenue Bellerive des Moines - Transfert de gestion par le Grand Port Maritime de Bordeaux au bénéfice de la Communauté urbaine de Bordeaux - Avenant n°1 - Autorisation - Décision**

Madame LIRE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le Grand Port Maritime de Bordeaux, propriétaire de l'avenue Bellerive des Moines à Bassens, en a transféré la gestion à la Communauté urbaine, par procès-verbal du 6 février 1997.

Or, la société SAIPOL, riveraine de cette voie, a souhaité que l'accotement soit aménagé aux fins de stationnement des véhicules de ses salariés, ce qui ne peut être envisagé que par l'extension, sur l'emprise sous gestion de la Communauté urbaine, de l'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) que le Grand Port Maritime a délivrée à cette société pour le site qu'elle occupe.

Il avait été convenu que l'emprise du trottoir, d'une largeur de 2 m, côté chaussée, devrait rester sous gestion de la Communauté urbaine.

Il avait, en outre, été jugé opportun par la ville de Bassens et la Communauté urbaine que cette Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) porterait sur tout le linéaire de l'avenue Bellerive des Moines, à partir du giratoire du quai Alfred de Vial jusqu'au boulevard de l'Industrie.

Afin de réaliser cette opération, il convient que, dans un premier temps, la totalité des emprises, transférées en gestion à la Communauté urbaine par le Grand Port Maritime, réintègre le domaine public de celui-ci.

Dans un deuxième temps, le Port dressera, à l'adresse de la Communauté urbaine, un avenant au procès-verbal initial de transfert en gestion afin de fixer les emprises qui resteront affectées au domaine public routier.

Il apparaît, dès lors, nécessaire :

- de décider de solliciter le Grand Port Maritime de Bordeaux aux fins de réintégration, dans son domaine public, des emprises de l'avenue Bellerive des Moines à Bassens.
- de solliciter la prise, par le Grand Port Maritime de Bordeaux, d'un avenant au procès-verbal initial afin de fixer les emprises qui resteront affectées au domaine public routier.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Communauté,**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code général de la propriété des personnes publiques ;

**VU** le procès-verbal pris par le Grand Port Maritime de Bordeaux, le 06 février 1997, et portant transfert de gestion au bénéfice de la Communauté urbaine ;

**ENTENDU le rapport de présentation,**

**Considérant** qu'afin de libérer, sur l'accotement de l'avenue Bellerive des Moines à Bassens, une emprise nécessaire à l'aménagement d'une aire de stationnement pour les besoins de la société SAIPOL, il convient de supprimer le transfert de gestion dont la Communauté urbaine bénéficie, de par le Grand Port Maritime de Bordeaux, sur cet emplacement.

## **DECIDE**

### **Article 1 :**

Il est demandé au Grand Port Maritime de Bordeaux de réintégrer, dans son domaine public, les emprises de l'avenue Bellerive des Moines à Bassens qui ont été transférées à la Communauté urbaine de Bordeaux par procès verbal du 6 février 1997.

### **Article 2 :**

Il est demandé au Grand Port Maritime de Bordeaux de prendre un avenant au procès-verbal précité pour fixer les emprises qui resteront affectées au domaine public routier.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 12 juillet 2013,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
la Vice-Présidente,

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE</b> <b>29 JUILLET 2013</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE : 29 JUILLET 2013</b></p>
--

Mme Marie-Françoise LIRE